

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17939**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Biotechnologies spécialité Techniques diagnostiques spécialisées en biologie médicale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1	Président de l'Université d'Auvergne, Recteur de l'Académie de Clermont-ferrand, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

118b Modèles d'analyse biologique ; Informatique en biologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le détenteur de ce diplôme peut prétendre à des fonctions de technicien de niveau II en biologie médicale, spécialisés en automates et techniques dédiées à ce secteur.

Ses compétences s'exercent dans :

- le relais entre les techniciens et les responsables ou les directeurs de laboratoires et aider ces derniers dans le recueil, l'analyse et la présentation des résultats.
- l'expertise analytique et diagnostique en biologie médicale
- la gestion de projet
- la qualité en laboratoire
- la rédaction de protocoles expérimentaux
- le management du personnel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

laboratoires d'analyses privés ou hospitaliers

Technicien en analyses médicales dans les services hospitaliers spécialisés suivants : hématologie, immunologie, biochimie, anatomo-pathologie, microbiologie, parasitologie, virologie et toxicologie.

Technicien dans les laboratoires d'analyses médicales privés, dans l'Etablissement Français du sang, les laboratoires de recherche et développement dans le domaine d'Analyses/Biotechnologie et les laboratoires des services de contrôle qualité en biologie, des services de recherche et/ou d'enseignement universitaires (médecine, sciences, environnement, sciences appliquées, ...).

Technico-commercial dans des secteurs médicaux, paramédicaux, pharmaceutiques.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les enseignements de la licence professionnelle sont répartis en deux semestres S1 et S2 correspondant dans l'ensemble à 60 crédits européens :

Le S1 est composé de 4 UE (cours, TD et TP) et d'un projet tuteuré correspond à 30 crédits européens.

Le S2 est composé d'un stage de minimum 16 semaines en milieu professionnel, correspond à 30 crédits européens.

UE 1 : Connaissance de l'assurance qualité laboratoire, normes des laboratoires d'analyses ; maîtrises des statistiques et qualité Biologie Clinique (5 ECTS)

UE 2 : Connaissances théoriques et diagnostiques (5 ECTS)

UE 3 : Maîtrise des automates en hématologie, immunologie, biochimie toxicologie ; maîtrise des techniques d'analyse du génome en diagnostix clinique ; maîtrise des techniques d'analyse physico-chimiques utilisées en diagnostic clinique (8 ECTS)

UE 4 : Environnement professionnel (9 ECTS)

UE 5 : Projet tuteuré (3 ECTS)

UE 6 : Stage en entreprise (30 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Accès par la commission VAP ou par le jury de VAE (Décret du 19 août 2013)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 mars 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.u-clermont1.fr/insertion-professionnelle-des-etudiants.html>

Autres sources d'information :

Site web de l'Université d'Auvergne :

<http://u-clermont1.fr/offre-de-formation.html>

Site web de l'Institut Universitaire de Technologie :

<http://iutweb.u-clermont1.fr/formation-presentation.html>

Lieu(x) de certification :

Université d'Auvergne

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Auvergne - Institut Universitaire de Technologie - Aubière

Historique de la certification :